

RÉPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE CHARGÉ DES
RELATIONS INSTITUTIONNELLES
B. P. 790 KIGALI

20 SEP. 1988

Service des Affaires Législatives.

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie
ci-joint, je vous prie de bien vouloir procéder au règlement des
retenues suivantes pour le mois de septembre 1988:

CESTRAR (compte n° 18014/0210 C.E.R.): ~~50~~ FRW.

Nous disons: CINQUANTE FRANCS RWANDAIS. O.P. 1940 du 2-11-88

Le Gestionnaire des Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Fait à Kigali, le 9/9/1988

Le Ministre chargé des
Relations Institutionnelles

Edouard KAMUNERA

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du ... du ... du ...
Inscrit sous poste ... du ... 88
Kigali, le ... 88

Le gestionnaire des crédits
MUKESHIMANA Clémence

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 19 SEP. 1988

Service des Affaires Législatives.

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda

KIGALI

Conformément à l'état de paie
ci-joint, je vous prie de bien vouloir procéder au règlement des
retenues suivantes pour le mois de septembre 1988:

GESTRAR (compte n° 18014/0210 C.E.R.): 50 FRW.

Nous disons: CINQUANTE FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 9/9/1988

Le Ministre chargé des
Relations Institutionnelles

Edouard NARINEMA

Le Gestionnaire des Crédits

MUKESHIMANA Clémence

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... du ... 88

Inscrit sous poste ... du 15.9.88

Kigali, le ... 88

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

19 SEP. 1988

Kigali, le


Liste de Paie du mois de

SEPTEMBRE 1962.

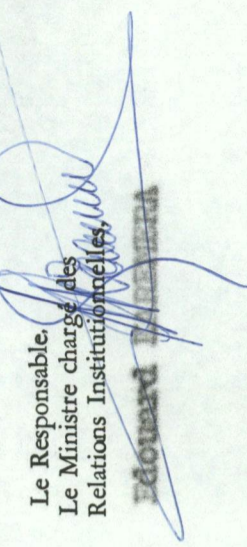
1	2	3	4	5	6	7	8		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
							Prêt pour constr.	avance sur trait.												
N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total	Retenues		Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	C P M	Soins Méd. OBLIGATOIRE	Total imposable	Taxe prof.	Net à payer	Signature		
1																				
2	HARELIMANA Jean de Dieu	11475	1.4.65	3000		14475	160 000			Chauf.	434	434	290		50	14041	1127	9.039		
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
	Total	11475		3000		14475		3.825				434	434	290		50	14.041	1127	9.039	

CHERTIE SINGIRE ET VERIFIABLE ET ARRÊTÉ A LA SOMME DE: QUINZE MILLE CENT QUARANTE DEUX FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 11.110.04.01.02.....
 Inscrit sous poste du

KIGALI, le 09/09/1962.....
 Le (La) Gestionnaire des Crédits.


Cotisation risques prof. Col. 14 - 290
 Pension patronale col. 12 - 434
 Salaire brut col. 7 - 14.475
 Colonne 9 -
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 15.199

Le Responsable.
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles

 Édouard NDAYISHIMWE